

Environnement

Parc de la mer de Corail : des pistes d'action d'ici fin 2016

Le troisième comité de gestion du parc de la mer de Corail s'est tenu hier. La charpente du plan de gestion du parc est adoptée. Reste à l'habiller d'actions concrètes d'ici la fin de l'année.



Nouméa, le 7 juillet 2016. Après une première réunion fin mai 2015, puis une autre en novembre, le troisième comité de gestion s'est tenu hier avec les institutions, les coutumiers, le milieu économique et la société civile. Le bureau a également été pris en photo au Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

C'est le plan d'un plan qui a été validé hier par les 30 membres du troisième comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail (*). Pas évident de trouver que les choses avancent depuis le lancement du comité, il y a plus d'un an et, pourtant, il y aurait eu de « très, très nombreuses » réunions en sous-groupes et réunions de bureau.

Aujourd'hui, c'est seulement le squelette du plan de gestion de cette aire maritime de 1,3 million de km² qui a été validé par les représentants des quatre collèges : institutions, coutumiers, acteurs économiques et société civile. En clair, quatre chapitres - patrimoine, usages, gouvernance et intégration locale, régionale et internationale- déclinés en 15 objectifs.

Dans ce cadre, Jeff Dounehote, secrétaire général du conseil coutumier de l'aire Hoot Ma Whaap, a retrouvé une des préoccupations que les coutumiers avaient exprimées : celle de préserver et de valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel du parc. « C'est important pour nous : je pense aux habitats anciens qu'on a retrouvés sur l'île de Walpole, par exemple. C'est du matériel archéologique qu'il faut protéger. Il y a aussi des liens entre les habitants des Bélep et les îles d'Entrecasteaux qu'il faut prendre en compte. »

Principe de précaution

Là où les discussions ont dû être un peu houleuses et risquent de l'être encore, c'est en ce qui concerne les usages. Déjà, une partie de la pilule est passée : usages, il y aura. « Je fais partie de ceux qui pensent qu'on ne doit pas opposer systématiquement

protection et développement, résume le président du gouvernement, Philippe Germain. Je considère que la protection doit être au service du développement. C'est ni plus ni moins que la définition du développement durable. »

Raisonnement plus que local

Toutefois, Action Biosphère promet de veiller au grain. « On a besoin que la Charte de l'environnement [de la Constitution française, NDLR] et le principe de précaution soient applicables et respectés, sinon, on sera vulnérable à toutes sortes de velléités », estime Guy Fohringer, président de l'association environnementale. A priori, ce devrait être le cas puisque la Charte figurera au préambule du plan de gestion. « Aussi, on sera vigilant sur les méthodes de prospection des fonds sous-marins : il y en a qui sont très dérangeantes pour les organismes et elles sont dommageables pour longtemps. »

Autre chapitre : celui de l'intégration du parc à l'échelle locale, régionale et internationale, notamment pour une meilleure surveillance de la zone dans laquelle les flottilles asiatiques sont surprises à pêcher illégalement (comme le rappelle le navire vietnamien récemment arraisonné). « La surveillance, on y tient beaucoup, confie Jean-François Huglo, président de la Fédération des pêcheurs hauturiers. Avec le Vanuatu qui distribue les licences de pêche, le danger se rapproche. » Mais comment gérer une ressource qui se promène et qui est pêchée de manière responsable d'un côté et surpêchée de l'autre ? « C'est un problème du Pacifique », poursuit-il. Ce n'est pas Philippe Germain qui va le contredire.

D'ici la fin de l'année, les objectifs doivent être déclinés en actions. Le plan ainsi élaboré est soumis à la consultation du public jusqu'en mars, avant d'être présenté aux membres du gouvernement à partir d'avril prochain.

(* Le parc naturel de la mer de Corail correspond à la Zone économique exclusive de Calédonie, ainsi que les îles et îlots gérés par le gouvernement. Les zones côtières de la Grande Terre et des Loyauté sont exclues puisqu'elles dépendent des provinces.

Lagon à l'Unesco, huit ans après

Récifs d'Entrecasteaux, Grands lagons Nord et Sud, Ouvéa, Zones côtières Nord-Est et Ouest. Le 8 juillet 2008, une bonne partie des lagons, récifs et mangroves du pays était inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco. Une reconnaissance internationale synonyme de rayonnement touristique... Et de responsabilité environnementale. Huit ans plus tard, beaucoup a été fait dans ces zones : surveillance supplémentaire, notamment en province Sud, études scientifiques, lutte contre les espèces envahissantes. A la manœuvre, des comités de gestion, qui rassemblent collectivités, professionnels de la mer, associations ou coutumiers... Une dynamique à renforcer pour Corail Vivant, qui avait été l'un des moteurs de l'inscription à l'Unesco. « L'important, c'est d'inciter les populations à agir, comme c'est fait à Ouvéa ou dans la ZCO, explique Johanito Wamytan. Protéger les rivières pour éviter les rejets dans la mer, faire attention aux ressources marines, tout cela doit venir des populations, et ce n'est qu'en les impliquant plus dans la gestion qu'on aura des résultats. »

Aude Perron avec C. R.
Créé le 08.07.2016 à 03h00
Mis à jour le 24.07.2016 à 17h34